Démarche Collective
RSE AGRO Occitanie
Entreprises Agroalimentaires Coopératives Agricoles
OCCITANIE - Pyrénées Méditerranée

FICHE TECHNIQUE

Le rapport RSE

GOUVERNANCE DE L'ORGANISATION

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN QUELQUES MOTS

Le rapport RSE (ou rapport de responsabilité sociétale d'entreprise) ou reporting extra-financier est un document périodique (généralement annuel) publié par une entreprise pour rendre compte de ses actions et de ses résultats en matière de RSE. Il répond au principe de transparence (ISO 26000).

En fonction de la taille de l'entreprise, le rapport RSE peut prendre la forme de :

- Soit un document simplifié adapté aux attentes des parties prenantes ciblées,
- Soit une DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) – bientôt CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) si elle est soumise à obligation (en fonction du chiffre d'affaires, total bilan et effectif).

Le rapport RSE ou rapport intégré vise à fournir aux parties prenantes des informations plus claires, plus accessibles et en toute transparence. Il s'agit plus précisément de données et chiffres qui montrent de manière factuelle l'impact de l'entreprise sur son environnement.

Il permet également à l'entreprise de communiquer auprès de ses parties prenantes sur ses efforts en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Par exemple, il est utile pour convaincre ou rassurer les consommateurs, des partenaires ou des investisseurs potentiels sur les valeurs et les actions mises en œuvre.

FIL CONDUCTEUR — Construire son rapport RSE

Le rapport RSE peut se construire par exemple autour des trois piliers du développement durable (économique, social/ sociétal et environnemental) ou des axes d'engagement RSE de l'entreprise ou des ODD ou des questions centrales de la norme ISO 26000.

Les informations communiquées sont sélectionnées en fonction des parties prenantes ciblées et de leurs attentes spécifiques.

Les points clés :

- Mission, enjeux RSE, engagements et objectifs
- Structure organisationnelle
- Pertinence, crédibilité des données (et vérification – DPEF)
- Transparence et accès facilité aux informations
- Indicateurs de progrès avec l'objectif et l'évolution
- Bonnes pratiques en lien avec les enjeux prioritaires de l'entreprise

Plan type « classique » :

1. Partie I : « le profil de l'entreprise » : éditorial du Président, qui sommes-nous ? profil de l'entreprise, les valeurs, la mission, la politique RSE
2. Partie II : « Le pilotage de la démarche » : historique, gouvernance, systèmes de management, bilan des engagements, feuille de route, présentation des PP…
3. Partie III : « Les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux » : à adapter en fonction des caractéristiques des entreprises. Plusieurs approches possibles : groupes de PP, chaine de valeur, enjeux, thématiques, …

Les TPE/PME n'ont pas d'obligation règlementaire à produire une DPEF, néanmoins, elles peuvent s'inspirer des exigences règlementaires pour construire leur rapport RSE, comme sur le contenu concernant les principaux risques RSE.

Pour s'assurer de la consultation du rapport RSE par les PP, sa présentation peut s'affranchir du cadre « classique » présenté et être simplifiée, ludique, illustrée (infographie, photos, témoignages, …), par exemple sous forme de magazine.
Pour plus de sobriété, pensez au format numérique.

LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES

- La Direction Générale / Le Conseil d'Administration.
- Le référent RSE et l'équipe projet.
- Le service RH.
- Le service communication.
- L'Organisme Tiers Indépendant (DPEF).

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

- La participation des salariés à la rédaction du rapport RSE.
- La présentation d'un document illustré et agréable à lire.
- Les témoignages de parties prenantes.
- L'illustration des indicateurs sous forme d'infographie avec des comparaisons faciles à comprendre (ex. consommation d'eau ramenée à un nombre de douches, ...).
- La consultation des PP sur leur perception du rapport RSE.
- Faire le lien entre performance RSE et performance financière.

QUELQUES INDICATEURS

- Le nombre de téléchargements ou de consultations en ligne
- Le taux de satisfaction des PP
- La fréquence de mise à jour

BOITE À OUTILS

- Le diagnostic 3D
- Le diagnostic ELAN RSE
- Les ateliers sur « les parties prenantes au cœur de la performance » - 26 avril et 12 mai 2017
- Les ateliers sur « la communication RSE » - 29 mai et 14 septembre 2017
- Le site des vignerons de Buzet
- Le site Arterris
- Le site Cémoi
- FT sur les indicateurs de performance
- FT sur le dialogue avec les parties prenantes
- FT sur la communication externe

Date édition fiche : 2022